

Prévenir *les conduites à risques*

Créée il y a un an, la Brigade de prévention de la délinquance juvénile a déjà rencontré 10 000 enfants dans les établissements scolaires au cours de plus de 360 interventions.

La BPDJ (Brigade de prévention de la délinquance juvénile) de l'Yonne a été créée le 1^{er} janvier 2007, pour faire face à la hausse de plus de 20 % de la délinquance juvénile constatée entre 2005 et 2006. Dirigée par l'adjudant-chef André Milot, elle est la première en Bourgogne (la 43^e en France) et a son siège à Migennes. Elle fonctionne 24 h/24, du 1^{er} janvier au 31 décembre. La mission principale de la BPDJ est de prévenir les conduites à risques et, en allant à la rencontre des jeunes, de recréer le lien social avec les forces de l'ordre. « Depuis un an que la brigade existe, nous avons rencontré 10 000 enfants dans les établissements scolaires (plus de 360 interventions dans les écoles primaires, collèges et lycées en 2007, et un agenda plein jusqu'en avril), et autant dans la rue et les quartiers, les associations sportives, centres sociaux, maisons de la jeunesse, au Festival Aux Zarbs, durant les étapes du Tour de France où nous avons travaillé en partenariat avec le Conseil Général... Sans oublier les instituts spécialisés, le CIFA, etc. L'avantage c'est que lorsque l'on nous signale un trouble impliquant des jeunes que l'on connaît, nous pouvons tenter de calmer le climat. »

Présente le 18 décembre à la Maison familiale et rurale de Villevallier, la BPDJ



La BPDJ en action : Laëticia Bordat, le gendarme Laurent Pillier et l'adjudant-chef André Milot dans une classe de 4^e

s'est adressée à une classe de vingt-quatre élèves de 4^e. Les thèmes abordés varient selon le public : conduites addictives (alcool, tabac, toxicomanie), dangers d'Internet, happy slapping (pratique consistant à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable), téléchargements, jeux dangereux (jeu du foulard, jeu de la tomate...), vol, racket...

Rappel à la loi

Toutes les interventions se terminant par un rappel à la loi (justice des mineurs, énoncé des peines encourues...). « Parfois, dans des classes de lycéens, c'est tout juste si l'on ne nous dit pas que le cannabis est autorisé ou tout au moins sa détention non punie ! », précise l'adjudant-chef André Milot. La BPDJ peut également être sollicitée pour des...

adultes : dans un club sportif « pour rappeler aux dirigeants qu'un terrain de foot n'est pas une zone de non-droit ni une zone de plein droit et qu'il n'y a pas que des cartons jaunes et rouges mais aussi le droit pénal qui s'applique », dans un établissement scolaire « pour présenter l'unité aux parents et leur montrer les produits de toxicomanie », dans une réunion de bailleur social pour servir de médiateur auprès de jeunes du voisinage, dans un rassemblement d'industriels pour fournir une information sur la toxicomanie...

La BPDJ se réjouit d'être bien accueillie par les jeunes, « encore mieux maintenant parce qu'ils nous connaissent ». Et les reconnaissent, avec leurs véhicules sérigraphiés et leurs tenues identifiées.

Nathalie Hadrbolec

contact@nathalie-hadrbolec.com